



**MAIRIE DE PROPRIANO**

**6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO**

**ARRETE N°2025-025**

**CIRCULATION INTERDITE**  
**RUE DU 9 SEPTEMBRE / PLACE CLEMENCEAU**  
**DU 29 AVRIL 2025 AU 30 AVRIL 2025**

Le Maire de la Commune de Propriano ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;  
Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;  
Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;  
Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;  
Vu l'arrêté N° 2020-013 en date du 26 mai 2020, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer les documents relatifs au plan de circulation ;

Vu la demande de l'Entreprise CORSE PAYSAGE sis : RN 193 Valrose 20290 BORGIO, afin d'effectuer des travaux de plantation d'arbres dans le cadre de la requalification des voiries sis : Rue du 9 Septembre et Place Clemenceau - 20110 PROPRIANO.

**ARRETE**

**-Article 1<sup>er</sup>** : En raison des dits travaux de plantation les **Mardi 29 avril 2025** et **Mercredi 30 avril 2025**, de 8h30 à 17h00, la circulation est réglementée comme suit :

**- RUE DU 9 SEPTEMBRE : CIRCULATION INTERDITE DE 8H30 A 17H**

**- PLACE CLEMENCEAU : CIRCULATION INTERDITE PONCTUELLEMENT SELON LES BESOINS POUR EFFECTUER LES TRAVAUX**

**-Article 2** : Les différents panneaux de signalisation de réglementation de la circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

**-Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**-Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 24 avril 2025  
Le conseiller municipal délégué

**Jean-Baptiste OLLANDINI**